



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
24 février 2005
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 3 novembre 2004, à 14 h 30

Président : M. Bernardini (Italie)

Sommaire

Point 83 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique

a) Commerce international et développement

d) Produits de base

Suite et conclusion du débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-58796 (F)



La séance est ouverte à 14 h 45.

Point 83 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (A/59/80-E/2004/61, A/59/80/Corr.1-E/2004/61/Corr.1, A/59/115 et A/59/155-E/2004/96)

a) Commerce international et développement
(A/59/15 (Parts I à V), A/59/305 et A/59/369)

d) Produits de base (A/59/304)

Suite et conclusion du débat général

1. **M^{me} Laohaphan** (Thaïlande) se rallie aux déclarations faites par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par l'Australie au nom du Groupe de Cairns et par l'Indonésie au nom de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN).

2. La Thaïlande reconnaît l'importance du rôle joué par le commerce international pour donner une impulsion à la croissance et au développement économique durable. L'instauration d'un système de commerce multilatéral ouvert, universel et fondé sur des normes est l'un des principaux moyens qui permettent de promouvoir le développement économique, de faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et d'éliminer la pauvreté dans le monde entier. C'est pourquoi la Thaïlande accueille avec satisfaction le paquet de juillet sur lequel le Conseil général de l'OMC s'est mis d'accord à Genève le 1er août 2004. Elle reconnaît, en outre, que beaucoup de pays développés ont fait preuve d'une souplesse qui contribue grandement à créer une atmosphère de travail plus constructive. Dans ce contexte, elle exhorte tant les pays développés que ceux en développement à réaffirmer et à respecter les engagements qui sont concrétisés dans ce paquet, ce qui constitue un cadre pour les négociations futures. Il faut encore beaucoup de souplesse, de bonne foi et de négociations pour mener à terme les négociations commerciales de Doha dans les délais prévus, et il sera nécessaire d'introduire des réformes fondamentales dans le programme et dans le processus de négociation.

3. Il convient: d'instituer des modalités de négociation en matière d'agriculture pour améliorer l'accès aux marchés, d'éliminer graduellement les subventions internes et d'édulcorer toutes les pratiques qui dénaturent le commerce. Il y a lieu d'attendre l'instauration d'un cadre juridique dans lequel on prévoit l'adoption de mesures contre le dumping et

d'autres usages commerciaux présumés injustes, ainsi que l'élimination du système des deux poids et deux mesures appliqué aux entreprises nationales et étrangères, outre la révision des normes relatives à la propriété intellectuelle afin d'éliminer le fossé en matière de connaissances qui sépare les pays développés des pays en développement. Ces derniers ne doivent pas se voir forcés à accepter des obligations qui restreignent trop leurs possibilités d'appliquer des politiques dynamiques de développement.

4. La Thaïlande se réjouit des résultats de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI), en particulier du consensus obtenu sur des points comme l'espace normatif ou la souplesse en matière de politiques, la technologie de l'information et des télécommunications au service du développement et l'application du Programme de Doha pour le développement. Dans ce contexte, elle confirme de nouveau le rôle important que joue la CNUCED dans le système des Nations Unies pour coordonner le traitement intégré du commerce et le développement. En particulier, elle est tout à fait d'accord avec le rôle d'instance permettant aux pays d'aligner leurs politiques sur d'importants problèmes mondiaux, que joue la CNUCED. Il importe de favoriser les interactions entre la CNUCED et l'OMC sur les besoins de croissance des pays en développement, dans l'espoir qu'elles débouchent sur une relation institutionnelle entre les deux.

5. Les activités bilatérales, régionales et multilatérales de libéralisation du commerce se complètent et se renforcent mutuellement. Si on les rédige et les applique correctement, les accords de libre échange bilatéraux, régionaux et infrarégionaux peuvent contribuer à renforcer le système multilatéral d'échange et à le rendre bénéfique pour tout le monde.

6. **M^{me} Mtshali** (Afrique du Sud) appuie la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le paquet de juillet sert de cadre à des modalités de négociation plus détaillées en matière d'agriculture, d'accès aux marchés non agricoles, de services, de facilitation du commerce et de développement.

7. La récupération économique actuelle, déclenchée en grande partie par la demande aux États-Unis et en Asie méridionale et orientale, est inégale et n'augmente pas de façon appréciable les exportations

de produits de base d'Afrique puisqu'elle n'est bénéfique que pour les secteurs du pétrole et des matières premières industrielles. La dépendance du commerce et les déficits budgétaires des États-Unis persistent pour stimuler l'économie mondiale, ce qui suscite des inquiétudes quant aux inégalités de répartition de la demande entre les pays industrialisés et la possibilité de nouvelles pressions sur le dollar qui pourraient déboucher sur une plus grande instabilité financière et des taux de change. Malgré l'augmentation du commerce Sud-Sud, son ampleur, sa portée et ses effets restent limités pour certaines régions, en particulier en Afrique, qui demeure à la périphérie de ce processus en raison surtout, de la faiblesse de l'économie de ses pays et de leur dépendance à l'égard des produits de base. De plus, l'augmentation des prix du pétrole nuit à la productivité et à la compétitivité de maints pays importateurs de cette huile minérale, ce qui diminue le PIB des pays pauvres très endettés, surtout en Afrique subsaharienne.

8. L'Afrique travaille résolument au développement de son agriculture, ce dont elle a fait la preuve en adoptant le Programme élargi de développement agricole africain et en s'engageant à consacrer 10 % des budgets nationaux de son continent au développement agricole. Les négociations relatives à l'agriculture devraient déboucher, à brève échéance, sur l'élimination des subventions à l'exportation et sur la réduction des mesures intérieures de soutien qui dénaturent le marché, afin de créer un environnement favorable au progrès dans lequel on : tient compte des produits sensibles des pays en développement; prévoit des mesures spéciales de sauvegarde; et laisse une certaine souplesse aux pays en développement pour qu'ils puissent s'occuper de développement rural et de la sécurité alimentaire.

9. Par conséquent, les négociations doivent renforcer les initiatives destinées à rehausser et à diversifier les exportations des pays en développement et à fournir un plan propre éliminer la dépendance de ces pays à l'égard des produits de base. L'Afrique devrait veiller à ce que les pays développés ne tirent pas parti pour des raisons protectionnistes des inquiétudes légitimes des pays en développement au sujet de l'érosion des marges préférentielles et de la fin des contingents textiles mais, au contraire, à ce qu'ils l'aident à s'adapter au nouvel environnement de concurrence.

10. Il est convenu d'adopter d'urgence des mesures supplémentaires pour traiter certaines questions qui dépassent le mandat de l'OMC. Il faut parvenir à une cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux, et à ce que les pays en développement aient l'espace normatif ou la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour promouvoir des politiques de développement dans le contexte d'une économie planétaire toujours plus mondialisée et interdépendante. La CNUCED demeure une collaboratrice clef pour les pays en développement, aussi faut-il augmenter ses ressources afin qu'elle puisse continuer à apporter sa contribution dans les instances où l'on traite les questions de développement économique.

11. **M. Dembélé** (Mali) déclare adhérer à la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il dit que la mondialisation de l'économie internationale et la libéralisation du commerce mondial ont accentué comme jamais auparavant, les disparités économiques et sociales entre les nations. Les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, continuent à se voir marginalisés par rapport au commerce international et ils sont plus exposés aux répercussions des commotions extérieures. Ainsi, par exemple, bien que le Mali, le principal producteur de coton d'Afrique, ait un avantage indiscutable sur les autres, il ne peut tirer parti de toutes ses possibilités en raison des subventions à l'agriculture que les pays développés accordent à leurs producteurs.

12. La politique de subventions viole les normes du droit international, comme l'a reconnu l'OMC, et le Mali travaille, de concert avec le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad, à l'initiative sectorielle sur le coton, afin de promouvoir l'instauration d'un système multilatéral ouvert, équitable, prévisible, fondé sur le droit et non discriminatoire. Le Mali accueille avec satisfaction le plan d'action en faveur des producteurs africains de coton proposé par le Président Chirac, et il considère aussi que l'accord-cadre auquel est parvenu le Conseil général de l'OMC sur les produits agricoles est un bon point de départ pour reprendre les négociations dans le cadre du Programme de Doha, au nom d'un marché mondial plus ouvert et équilibré qui bénéficie également aux riches et aux pauvres.

13. **M. Rangel** (Venezuela [République bolivarienne du]) se rallie à la déclaration faite par le Qatar au nom

de Groupe des 77 et de la Chine. Il signale que le temps et les conditions favorables nécessaires pour résoudre les problèmes des pays en développement ont tendance à diminuer, puisque l'on exige de plus en plus que ces pays ouvrent leurs marchés, tandis que les pays développés continuent à appliquer des mesures protectionnistes qui les empêchent d'exporter sur le marché mondial. Parallèlement, les conditions qu'imposent les courants financiers d'investissements étrangers rendent impossible le développement autonome des pays récepteurs de ces investissements. C'est pourquoi les engagements pris à Doha et à Monterrey doivent conduire à un système mondial de commerce qui ne subordonne pas les pays pauvres et n'entrave pas leur autodétermination économique, et où l'on évite les exclusions et les conditionnements en matière de politiques financières qui représentent des empêchements et des limites au développement. Il est essentiel que les systèmes financiers, monétaires et commerciaux internationaux soient gérés de façon transparente si l'on veut éliminer la pauvreté et ouvrir de nouvelles perspectives aux pays en développement.

14. La politique internationale du Venezuela s'oriente vers une nouvelle conception de la diplomatie commerciale, économique et financière ainsi que vers l'application de politiques de blocs régionaux qui défendent la souveraineté devant des prétentions à l'hégémonie. Elle vise aussi à démocratiser le système international et à établir un nouvel ordre économique fondé sur la démocratie participative, l'égalité, la coopération, la justice, la non-intervention, la solidarité, le développement endogène et la responsabilité partagée. Elle place l'homme au centre de ses préoccupations et lui offre des conditions de vie dignes. Sur le plan interne, le Venezuela adopte actuellement des mesures destinées à obtenir que le développement intégral de sa population soit la pierre angulaire du progrès économique de la nation. Pour y parvenir, il se propose d'approfondir la démocratie sociale dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de la culture dans le cadre d'une stratégie claire d'élimination de la pauvreté.

15. Un climat international favorable est indispensable pour parvenir au développement humain durable. Les pays industrialisés ont l'obligation fondamentale d'appliquer des politiques financières et macroéconomiques propres à assurer la croissance de tout le monde. Compte tenu du rôle important que doit jouer la CNUCED pour préparer les pays en

développement à participer efficacement aux négociations multilatérales, il est nécessaire de la doter des ressources humaines et financières nécessaires.

16. **M. Jenie** (Indonésie) fait allusion, au nom des pays membres de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), au rapport du Secrétaire général intitulé « Commerce international et développement » (A/59/305). Il fait ressortir qu'il est important d'améliorer la cohérence entre les stratégies de développement et les processus mondiaux, ainsi que les politiques relatives au système commercial international et au système monétaire et financier international, qui ont une incidence considérable sur les perspectives de croissance des pays en développement. Pour atteindre l'objectif d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire, un esprit positif de coopération et une volonté politique doivent prévaloir. Il faut aussi pour cela que tous les États s'efforcent de créer un environnement favorable et un système de commerce mondial plus salubre et juste qui serve de stimulus aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés. C'est pourquoi l'ASEAN demande que l'on : améliore les conditions d'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement; élimine les subventions dénaturant le commerce et les obstacles à la commercialisation des produits agricoles; enfin, accorde d'urgence un traitement spécial et différentiel au pays en développement.

17. L'ASEAN est satisfaite de l'approbation que lui a donnée la CNUCED, lors de sa onzième session, de l'Esprit et du Consensus de São Paulo, qui ont permis de remettre au premier plan les aspects du système commercial international relatifs au développement et à réaffirmer que le commerce n'est pas une fin en soi mais un moyen de croissance et de développement. Il reste à espérer aussi que l'on négociera des modalités concrètes détaillées et précises sur la base des cadres convenus par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce lors de sa réunion du 1er août 2004, à Genève, et qu'un système de commerce multilatéral axé sur le développement en résultera.

18. La compétitivité entre les pays membres de l'ASEAN dépend de leur inclusion dans l'économie mondialisée par l'entremise, entre autres, d'accords d'intégration régionale conformes à l'aspiration d'un processus de mondialisation juste et inclusif, compte tenu qu'il faut promouvoir des stratégies régionales de

développement adaptées aux différents stades de progression des pays membres. La Communauté économique de l'ASEAN est l'un de ces mécanismes d'intégration économique. De concert avec la Zone de libre-échange de ce groupement, elle fait partie des trois piliers sur lesquels sera fondée la future Communauté de l'ASEAN, dont la création est prévue pour 2020. Les taux de croissance de la région sont positifs: en 2003 une augmentation des investissements étrangers directs qui ont placé l'ASEAN parmi les régions où la croissance a été la plus forte dans ce domaine a été enregistrée, et l'on prévoit qu'en 2004 l'augmentation sera encore plus grande. Dans son effort pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire et s'acquitter d'autres engagements internationaux, l'ASEAN considère que le système commercial et économique international, de même que ses efforts pour ouvrir la région au commerce et aux investissements, doivent être des processus complémentaires et mutuellement bénéfiques.

19. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) parlant au nom du Groupe de pays en développement sans littoral, fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il signale que malgré la récupération du commerce international, avec un taux de croissance estimé à 7 % en 2004, il existe de graves disparités entre les divers pays en matière d'activité commerciale. En particulier, les pays en développement sans littoral continuent à être de plus en plus en marge du commerce international, en raison des frais élevés du transport en transit qui leur incombent du fait qu'ils n'ont pas de territoire permettant un accès à la mer, de leur éloignement des marchés mondiaux et des traversées de frontières, pour eux difficiles. Une augmentation minime des frais de transport se répercute sur l'économie de ces pays et peut éliminer facilement leur marge bénéficiaire infime sur leurs exportations. Il faut ajouter à cela que leur base économique est restreinte et leurs carences en matière d'exportations, qui s'expliquent largement par leur grande dépendance à l'égard de quelques produits de base issus de l'agriculture et des mines, et que leurs exportations de produits manufacturés sont très rares ou inexistantes. Il faut que la communauté internationale adopte des mesures pour: améliorer l'accès des pays en développement sans littoral au financement du commerce; les protéger des effets néfastes de la libéralisation du commerce et de

l'instabilité des prix des produits de base; enfin, réduire leurs frais de transport.

20. Les pays en développement sans littoral, dont beaucoup sont exportateurs de tissus et de vêtements, sont, comme d'autres pays pauvres, très préoccupés par la suppression en 2005 du système des contingents nationaux qui régit les importations de textiles des pays industrialisés, suppression qui touchera des millions de personnes et empirera la situation de pays dont la compétitivité est déjà émoussée par l'enchérissement des transactions commerciales imputable aux grandes distances, aux traversées de frontières supplémentaires et aux carences des systèmes de transport en transit. L'orateur demande donc aux pays donateurs d'adopter des mesures pour contrecarrer les effets néfastes qui se manifesteront, en janvier 2005, à la suite de la suppression des contingents en question. Et il accueille avec satisfaction les mesures que l'Union européenne envisage dans un premier temps à cet égard.

21. Il convient de se réjouir au sujet du cadre de juillet, cette décision approuvée par le Conseil général de l'OMC le 1er août 2004 qui a servi à endiguer de nouveau le Cycle de Doha pour le développement et à améliorer considérablement les chances de succès de ce cycle de négociations commerciales. En ce qui a trait à l'accès des produits agricoles et non agricoles aux marchés, dans ces négociations, il faut prêter une attention toute particulière aux produits qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement sans littoral et à la nécessité exprimée dans le Consensus de São Paulo d'accélérer la mise en œuvre du Programme de travail de Doha par les économies faibles.

22. Il faut adopter des mesures pour que les pays en développement sans littoral non encore membres de l'OMC entrent le plus vite possible dans cette organisation. L'aide de la communauté internationale est nécessaire pour y parvenir. Cette aide doit tenir compte des niveaux de développement, des difficultés et des besoins de chaque pays en fonction des obstacles qui découlent de sa situation géographique. Il est indispensable d'établir un système efficace de facilitation du commerce pour les pays en développement sans littoral, dont le commerce extérieur dépend des politiques en matière de transport en transit et des mesures de simplification du commerce des pays voisins. Et il faut de rendre possible leur participation active aux négociations de l'OMC à cet égard. Pour cela, les organisations internationales, notamment l'OMC, la Banque

mondiale, la CNUCED, l'Organisation mondiale des douanes et les commissions régionales, devront prêter une assistance technique coordonnée à tous les pays en développement sans littoral.

23. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont dit être «résolus à mettre en place un système commercial et financier multilatéral, ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire». Atteindre cet objectif constitue le seul moyen de faire en sorte que le système commercial et financier serve à réduire la pauvreté et le développement. Une plus grande cohérence des politiques entre les systèmes monétaire et commercial est nécessaire pour y parvenir, afin de susciter entre eux des interactions favorables au développement, comme l'indique le Rapport sur le commerce et le développement 2004 de la CNUCED. En 2005, on examinera les progrès accomplis pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Plus l'on s'approchera de ce moment, plus la communauté internationale devra s'efforcer de respecter son engagement de faire du commerce un facteur de croissance et de développement. Enfin, les pays en développement sans littoral remercient la CNUCED de l'aide qu'elle leur a prêtée pour promouvoir leurs capacités, en vue de leur permettre d'appliquer intégralement le Programme d'action d'Almaty, où il est aussi demandé que l'OMC prenne acte de leurs problèmes et de leurs besoins spéciaux.

24. **M^{me} Hull** (États-Unis d'Amérique) affirme que le moment présent offre sur les plans économique et stratégique une occasion d'accroître l'expansion économique et de garantir de meilleures conditions d'existence à un plus grand pourcentage de membres l'humanité, lesquels profiteront de la croissance et de la réduction à l'échelle mondiale des obstacles au commerce. En effet, la libéralisation du commerce est indispensable à l'augmentation de la prospérité au niveau mondial et elle s'est révélée être l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer le niveau de vie de tout le monde.

25. D'autre part, il n'est pas possible de libéraliser le commerce sans négociations commerciales multilatérales, comme on l'a réaffirmé en juillet 2004 quand le Conseil général de l'OMC, réuni à Genève, s'est engagé à obtenir de très bons résultats lors du Cycle de négociations de Doha, notamment dans le domaine de l'agriculture. Dans le cadre fixé en juillet on a prévu d'éliminer entièrement les subventions aux

exportations agricoles, d'accorder les crédits à l'exportation avec plus de rigueur, de parvenir à un engagement mondial sur l'harmonisation des programmes de subventions agricoles qui dénaturent le commerce mondial et l'instauration de meilleures conditions d'accès aux marchés pour tous les produits. Dans le cas des produits manufacturés, qui constituent près de 60 % du commerce mondial, l'on a convenu d'améliorer leur accès aux marchés, de réduire les droits de douane au moyen d'une formule qui permette de supprimer d'abord les plus élevés, puis de se réatteler à la question des barrières non tarifaires. En matière de services, il a été convenu d'intensifier les négociations pour ouvrir les marchés dans le secteur des services, qui représentent actuellement plus de la moitié de la plupart des économies, au point que les services se sont transformés, de concert avec l'agriculture et l'industrie manufacturière, en une sphère de base d'accès aux marchés. Après les résultats décevants de Cancún, il était indispensable de s'engager à faire un succès du Cycle de Doha.

26. L'Organisation mondiale du commerce est l'instance qui convient pour les négociations commerciales. D'autres tentatives faites pour modifier le Programme de Doha pour le développement ou influencer sur les résultats du Cycle de négociations de Doha ne contribuent pas à la bonne marche du processus, bien au contraire. Il est, néanmoins, important de poursuivre et de faire réussir les négociations commerciales multilatérales en cours, car tout le monde peut en retirer des bénéfices extraordinaires.

27. **M. Fortin**, parlant au nom de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), se fait l'écho du sentiment des délégations selon lesquelles la CNUCED contribue à mettre au point et à développer le système commercial multilatéral, car ses rapports avec l'OMC ne sont entachés ni de conflits ni de problèmes, et car tous les intéressés visent, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à atteindre les mêmes objectifs de manière spécifique mais complémentaire. La question de l'adhésion à l'OMC est un des domaines dans lesquels le travail de la CNUCED se révèle indispensable puisque, même si l'OMC et le Secrétariat peuvent aider les pays à s'acquitter de leurs formalités juridiques d'adhésion, ils ne sont pas en mesure de les épauler pour mener les négociations commerciales qui débouchent sur celle-là. La CNUCED est le seul

organisme qui puisse le faire, avec le désir de contribuer à ce que l'OMC se transforme en une organisation universelle. Ceux qui financent cette opération (notamment le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) l'ont bien compris, parce qu'ils se rendent compte qu'il faut appuyer le système commercial international. L'inclusion des pays les moins avancés inquiète particulièrement la CNUCED, mais cette organisation se réjouit du fait que deux de ces pays, qui ont reçu son appui lors des négociations, sont devenus membres de l'OMC.

28. Il convient également de signaler l'importance que toutes les délégations attribuent à la question des produits de base. Précédemment, il était entendu qu'une des attributions importantes de la CNUCED consistait à soutenir, par l'intermédiaire de sa Division des produits de base, les négociations avec des organismes de consommateurs et de producteurs, puisqu'il était entendu que ces organismes devaient intervenir sur les marchés au moyen de stocks régulateurs et d'autres mécanismes. Il a été prouvé que cette théorie, fondée sur l'illusion coûteuse que l'on peut diriger les marchés ou influencer sur eux, était fautive et on l'a abandonnée. Il demeure que tous les intéressés doivent collaborer sur les marchés internationaux de produits de base, dont la problématique économique, sociale, politique, etc., varie énormément et qu'il faut, par conséquent, traiter avec le degré de particularisme qui leur convient. D'autre part, la CNUCED collabore étroitement avec deux organismes dont le mandat concerne directement les pays qui ont des besoins particuliers: le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, d'une part, et le Département des affaires économiques et sociales, qui joue un rôle important de coordination dans l'exécution du Programme d'action de la Barbade, d'autre part.

29. Enfin, les délégations ont aussi exprimé un grand intérêt pour l'idée d'une nouvelle géographie des relations économiques internationales et du commerce international. La CNUCED réaffirme à cet égard que cette idée ne méconnaît nullement l'importance du commerce entre les pays développés et les pays en développement. Elle ne cherche aucunement à détourner l'attention de la question principale, qui est l'accès aux marchés et l'élimination des entraves au commerce, enfin, cela continue à être le principal objectif des négociations avec l'OMC et du travail de

soutien accompli par la CNUCED à cet égard. Il se révèle que le Sud devient l'un des principaux acteurs économiques en matière de commerce et d'investissements, de technologie, de services et de produits de base, et que ses possibilités de contribuer au système commercial multilatéral sont grandes. Les pays en développement se montrent assez réticents à participer à des négociations sur l'accès aux marchés non agricoles, puisqu'ils croient devoir protéger leurs industries naissantes, mais ils escomptent que ces négociations leur donneront la possibilité de tirer parti de leurs points forts, de leur diversité et d'autres facteurs de complémentarité. Ils peuvent contribuer à l'expansion du commerce Sud-Sud et au développement du système commercial multilatéral. La CNUCED continuera à œuvrer dans tous ces domaines de façon complémentaire à celle de l'OMC, avec l'espoir de contribuer à fortifier le système commercial international.

30. **M. Montealegre** (Philippines) se rallie aux déclarations faites par le Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine de même qu'à celles faites respectivement par l'Indonésie et l'Australie au nom de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Groupe de Cairns. Après avoir remercié le Secrétaire général pour son rapport, il dit que divers orateurs ont déjà souligné la nécessité d'appliquer effectivement le Consensus de São Paulo et ont fait mention des résultats que l'on souhaite obtenir au cours du Cycle de Doha, notamment quant au rôle de la CNUCED en matière de coopération pour le développement.

31. On nous a dit et redit que le commerce est le principal moteur de la croissance, qu'il stimule la création d'emplois et contribue à l'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire et à l'amélioration de la qualité de vie des peuples du monde entier. Les Philippines considèrent donc que la création d'un environnement commercial international ouvert, fondé sur le droit, non discriminatoires et offrant des conditions équitables pour tous est très importante. Elle permettra de s'occuper à loisir de la cohérence entre les diverses politiques, de l'espace normatif ou de la marge de manœuvre nécessaire dans ces politiques ainsi que du financement du rôle de la CNUCED.

32. Certes, tous les pays sont responsables au premier chef de leur développement, mais il faut admettre aussi que les processus économiques mondiaux doivent

soutenir et favoriser les objectifs et les stratégies de développement de ces pays. Les Philippines sont convaincues, de plus, que l'instauration de politiques économiques mondiales exige une plus grande cohérence multidimensionnelle. Cela signifie que les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations internationales devront adapter leurs politiques comme il convient. Si la cohérence entre les politiques économiques nationales et les processus économiques internationaux est essentielle, la cohérence entre les recettes pour le développement des institutions financières monétaires et commerciales internationales est aussi importante. Par ailleurs, il est certain qu'aucune stratégie de développement n'est valable pour tous.

33. Les Philippines ont joué un rôle actif dans le travail des Nations Unies en matière de développement, en participant à des réunions multilatérales où elles ont souligné que la communauté internationale doit inclure la dimension de la croissance des pays en développement dans les politiques commerciales internationales. Cela ne peut se faire que si les pays en développement disposent de l'espace normatif ou de la marge de manœuvre nécessaire dans des domaines comme le commerce, les investissements, la technologie et d'autres secteurs déterminés. C'est le principe de base du développement, une obligation sociale tirée du goût du lucre.

34. Au cours de la onzième session de la CNUCED l'on a réaffirmé l'importance que revêt la Conférence, seul organe des Nations Unies chargé d'envisager ensemble les questions commerciales et de développement. Il est nécessaire de continuer à soutenir le travail qu'elle accomplit pour approfondir les processus de mondialisation et d'interdépendance, et pour obtenir les engagements qui ne se sont pas encore concrétisés en matière de développement. La CNUCED doit aussi continuer à prêter son concours aux pays en matière de commerce international, de finances, et pour d'autres questions économiques et sociales que l'on n'aborde pas comme dans d'autres instances. Le rôle important que joue cette organisation en prêtant son assistance technique pour créer dans les pays en développement des capacités qui leur permettent de participer activement aux négociations économiques multilatérales, mérite des applaudissements. Elle devrait aussi jouer un rôle important en forgeant le lien critique entre le

commerce, qui relève de l'OMC, et les divers processus de développement du système des Nations Unies. La CNUCED doit donc conserver son rôle, qui est essentiel pour promouvoir la coopération multilatérale en vue du développement. La CNUCED doit, en outre, compléter les attributions de l'OMC et d'autres institutions multilatérales dans divers cycles relatifs au développement en sa qualité de principal instrument des Nations Unies pour le dialogue et la coordination avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres organismes qui s'intéressent au développement, par l'intermédiaire du financement pour le développement et les processus de haut niveau du Conseil économique et social. En dernier lieu, la CNUCED devrait faire de nouvelles études et enquêtes sur l'élaboration et la promotion d'un cadre de coopération pour le développement centré sur l'idée d'espace normatif, conforme à ce qui a été instauré lors de la onzième session de la CNUCED et du Consensus de São Paulo.

35. **M. Gerus** (Biélorus) dit que le commerce international est un des principaux stimulateurs de la croissance économique et du développement, et que les politiques commerciales pleinement intégrées dans les plans de développement nationaux jouent un rôle important pour atteindre des objectifs comme la croissance économique, l'élimination de la pauvreté, la création de nouveaux emplois et le développement durable. La majorité des pays en développement se trouvent dans des situations extrêmement difficiles qui les ont conduits à déployer des efforts considérables pour libéraliser le commerce, ce qui témoigne de leur désir de recourir au commerce comme à un instrument de développement et de réduction de la pauvreté. Malheureusement, la participation des pays africains et des États les moins avancés en matière de commerce international continue à diminuer malgré cela. Les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient adopter des mesures pratiques qui témoignent de leur intention d'obtenir que les produits des pays les moins avancés accèdent sans droits ni contingentements à leur marché. Le Biélorus a contribué à assurer l'accès des pays en développement et des pays les moins avancés au marché mondial, et il a accordé des préférences commerciales unilatérales à beaucoup d'entre eux.

36. La délégation du Biélorus se réjouit beaucoup de ce que la CNUCED en soit venue à la conclure que le rôle des pays en développement et de ceux dont

l'économie est en transition est plus important que jamais pour la croissance du commerce international. Par ailleurs, les conditions d'accès aux marchés des pays développés sont essentielles à la croissance économique et commerciale de ces deux groupes de pays, et il est donc nécessaire de réduire les obstacles au commerce et d'aider ces pays pour qu'ils puissent faire face aux difficultés et aux frais élevés entraînés par leur intégration aux marchés des pays développés.

37. Espérons que le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha se soldera par : un succès; de nouvelles possibilités commerciales s'offriront; les obstacles commerciaux entre les pays diminueront; enfin, que le système commercial s'orientera vers les objectifs de développement. Les négociations devraient permettre d'atteindre l'objectif principal de ce Cycle, c'est-à-dire d'assurer l'aide au développement et d'établir des conditions stables, prévisibles et non discriminatoires pour accéder aux marchés internationaux de biens et services de tous les participants, y compris les pays en transition qui sont en passe de devenir membre de l'OMC. À ce sujet, la délégation du Bélarus accueille favorablement l'accord-cadre conclu en 2004 par les pays membres de l'OMC, qui a permis de sortir de l'impasse de Cancún et de reprendre les négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'OMC. L'instauration de cadres, de structures et d'orientations pour les futures négociations dans cinq domaines prioritaires est importante pour que le processus de négociations continue à progresser et que l'on puisse se montrer optimistes quant à ses résultats. Il ne faut pas oublier non plus que, pour obtenir de réels progrès, il faut une volonté politique et des efforts redoublés de la part de ceux qui participent aux négociations.

38. En tant que pays qui a entamé son processus d'adhésion à l'OMC, le Bélarus observe avec satisfaction que les États membres de l'OMC reconnaissent la nécessité que l'on tienne compte des concessions importantes faites par les nouveaux membres. Le Bélarus est un pays d'économie libérale. Son adhésion à l'OMC s'inscrit dans une stratégie de développement durable, et c'est, d'ailleurs, une priorité de sa politique économique extérieure. Il est partisan d'instituer, dans le processus de négociation, des obligations pour les pays adhérents qui correspondent à leur situation économique et leur permettent de retirer à l'avenir un avantage concret de leur participation au système multilatéral de commerce.

39. Les organisations du système des Nations Unies, notamment la CNUCED, possèdent la compétence et l'expérience nécessaires pour aider les pays en développement et ceux en transition à entrer dans le système multilatéral de commerce dans des conditions acceptables qui tiennent compte de leurs particularités et de leurs besoins de développement. Les dispositions qui figurent dans les actes finaux de la onzième session de la CNUCED sur la nécessité de cautionner l'appui fourni aux pays en transition pour qu'ils rédigent, appliquent et examinent les politiques et les mesures nationales relatives au commerce afin d'accroître le plus possible leur dans le commerce international sont dignes de louanges. Le Bélarus est disposé à participer activement à l'élaboration de mécanismes pour permettre de concrétiser cet appui.

40. **M^{me} Al-Rawi** (Iraq) se rallie à la déclaration formulée par le représentant du Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine. La mondialisation a placé les pays en développement dans une situation très difficile à l'égard de leur adaptation au nouvel environnement économique international et à l'économie mondiale, qui se dirige de plus en plus vers l'ouverture et le libre échange. Il est donc désormais plus nécessaire que jamais que la communauté internationale adopte les mesures voulues pour aider les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale puis au système multilatéral de commerce. Elle doit agir ainsi pour éliminer tous les obstacles et toutes les restrictions à la circulation des produits de base, des services et de la technologie afin que les pays en développement concluent une nouvelle alliance pour obtenir un véritable progrès dans le monde.

41. L'Iraq croit que la communauté internationale et les institutions financières internationales, tant bilatérales que multilatérales, doivent prêter l'assistance nécessaire pour réduire les conséquences de la chute des gains imputables aux exportations vers les pays qui dépendent largement de l'exportation des produits de base. Il faut lancer un appel aux pays donateurs pour les inviter à aider les programmes destinés à la diversifier et à protéger les pays en question. Il faut réformer le système international de financement et restreindre les flux financiers qui ont des effets néfastes sur les prix des produits de base des pays en développement et minent les efforts accomplis par ces derniers pour devenir développés et indépendants du point de vue économique. L'OMC et le système multilatéral de commerce doivent faciliter

l'accès des produits de base des pays en développement aux marchés des pays développés afin d'atténuer l'incidence des crises.

42. L'Iraq prie instamment la CNUCED et le Fonds commun pour les produits de base, ainsi que toutes les autres organisations pertinentes de présenter l'information tirée des analyses effectuées afin d'améliorer les possibilités qu'ont les pays en développement d'appliquer leurs programmes. Enfin, il y a lieu d'espérer que l'instauration d'un système économique et financier international permettra d'assurer le développement économique et le bien-être de tous les peuples du monde.

43. **M. Barnwell** (Guyane), parlant au nom des États membres de la CARICOM au sujet des alinéas a) et d) du point 83 de l'ordre du jour se rallie entièrement aux déclarations faites par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant permanent de Maurice, au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Il dit que le commerce continue à être l'élément le plus important pour la promouvoir la croissance économique, éliminer la pauvreté et assurer un développement durable. Le commerce, la croissance et le développement devraient s'épauler et se fortifier mutuellement. Les politiques commerciales devraient faire partie d'un cadre intégré de développement qui englobe les divers aspects du processus de développement, comme l'épargne et les investissements, la stabilité macroéconomique et le développement des ressources humaines.

44. Après les longues délibérations de juillet de 2004 qui ont débouché sur un accord-cadre pour la suite des négociations sur la Déclaration ministérielle de Doha, les États membres de la CARICOM insistent sur le fait qu'il faut promouvoir d'urgence le programme de développement. Il ne suffit pas de réaffirmer simplement les décisions adoptées il y a deux ans à Doha. Il ne serait pas acceptable, non plus, de revoir les attentes exprimées dans le Programme de développement de Doha et d'achever de porter atteinte aux intérêts et aux inquiétudes justes des pays en développement, surtout ceux qui ont une petite économie vulnérable.

45. Au cours des 20 dernières années, les États membres de la CARICOM ont appliqué certains des programmes de réforme économique les plus draconiens, dans l'espoir de tirer profit de la libéralisation du commerce. La CARICOM s'est

engagée dans le processus de réforme de l'OMC, processus qui prévoit des dispositions spéciales pour tenir compte des besoins de développement des petites économies vulnérables. Dans ce contexte, la CARICOM croit que la libéralisation du commerce n'est pas une fin en soi sinon un moyen pour promouvoir le développement durable des pays en développement. Quoi qu'il en soit, la libéralisation du commerce et l'érosion des préférences ont actuellement de graves conséquences sur les économies fragiles, la stabilité sociale, la santé, l'éducation et les revenus dans divers États membres de la CARICOM. Ces problèmes compliquent encore plus la situation économique de la région. Ils créent plus de difficultés pour attirer les investissements et adopter des politiques pertinentes en matière de commerce et de développement. Les États de la CARICOM courent le risque de rester en marge si on ne leur concède pas des modalités de traitement spéciales, qui sont indispensables pour qu'ils puissent profiter des accords commerciaux et promouvoir le commerce, la croissance et le développement. Pour ces pays, le traitement spécial et différentiel est non seulement un mécanisme d'adaptation pour l'application des accords commerciaux, mais encore un instrument important de développement; la question est traitée au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha.

46. Au paragraphe 36 de la Déclaration de Doha il était indiqué que l'on instituerait un groupe de travail chargé d'examiner la relation entre le commerce, la dette et les finances, et de recommander des mesures que l'on pourrait adopter, dans le cadre du mandat et de la compétence de l'OMC, pour améliorer les possibilités que donne le système commercial multilatéral de trouver une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement et les moins avancés. D'autres mesures permettraient aussi d'accroître la cohérence du commerce intérieur et les politiques financières, afin de protéger le système commercial multilatéral des effets de l'instabilité financière et monétaire. Ce point inquiète considérablement les États membres de la CARICOM, qui espèrent que l'OMC, l'Assemblée générale et d'autres instances internationales pertinentes examineront à fond la question.

47. Les services constituent un autre aspect du programme de l'OMC qui est essentiel pour les économies des États membres de la CARICOM. L'on en a tenu compte en 1995 dans l'Accord général sur le

commerce de services (AGCS), conclu dans le cadre de l'OMC. L'AGCS contenait les principes de base de la non-discrimination, le principe de la nation la plus favorisée, celui du traitement national et de la transparence, mais la libéralisation progressive qu'il réclamait pouvait avoir des conséquences tant très néfastes que très positives pour les petites économies vulnérables comme celles des Caraïbes. Toutefois, cet accord suscite des questions délicates en matière de développement humain. Il risque d'avoir des répercussions négatives sur l'emploi et les migrations, ainsi qu'en ce qui a trait à la pénétration culturelle et aux intrusions dans l'espace normatif. Ces questions exigent une coopération multilatérale. Il faudrait que le Secrétaire général les aborde dans ses rapports à venir.

48. Malheureusement, la question fondamentale des produits de base n'a pas été traitée à fond dans la Déclaration de Doha, le Consensus de Monterrey ni le Plan d'application de Johannesburg, même si elle a fait l'objet d'une attention spéciale de la part du Président de l'Assemblée générale lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée, et dans le rapport de personnes éminentes sur les produits de base de la CNUCED. Ce rapport contient 15 recommandations. L'on y a notamment préconisé : a) d'accorder un accès important, équitable et prévisible aux produits de base qui revêtent une importance clef pour les pays en développement; b) d'aborder les problèmes posés par l'offre excessive de nombreux produits de base; c) de mettre en œuvre des mécanismes de financement compensatoire d'accès facile; d) de renforcer la capacité et les institutions; enfin, e) d'envisager la possibilité de créer un nouveau fonds de diversification internationale. La détérioration de la relation d'échange de produits de base et les conséquences néfastes de cette tendance sur les résultats obtenus par les pays en développement qui en dépendent. Comme on l'a déjà signalé l'année dernière, la gravité du problème fait douter de la possibilité d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire dans bien des pays en développement. De plus, elle exige que les institutions de développement internationales adoptent d'urgence des mesures propres à assurer la cohérence normative en matière de produits de base.

49. **M. Adel** (Égypte) dit, après s'être rallié à la déclaration du Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine, qu'il y a eu deux grands événements en 2004 dans le programme économique international: la onzième session de la CNUCED et la décision du

1^{er} août que le Conseil général de l'OMC a prise dans le cadre Programme de travail de Doha. Dans les deux cas on a souligné la dimension du développement dans toute négociation commerciale multilatérale future, et le consensus selon lequel le commerce n'est pas une fin en soi mais un moyen de croissance s'en est ainsi trouvé renforcé. L'Égypte, comme beaucoup d'autres pays en développement, considère nécessaire de placer le développement au centre du programme économique international et d'augmenter la cohérence entre les stratégies nationales de développement, d'une part, et les obligations et les engagements internationaux, d'autre part, afin de créer un environnement économique propice au développement. Il revient à chaque pays d'évaluer le pour et le contre des avantages des normes et engagements internationaux.

50. Pour que le résultat des négociations menées dans le cadre du Programme de travail de Doha soit satisfaisant, il est faut tenir compte des intérêts et des problèmes des pays en développement au moyen d'un processus transparent et inclusif. Il importe, entre autres : que l'on augmente l'accès aux marchés des pays développés afin de pouvoir tirer profit du système commercial international pour favoriser le développement; que le désir d'un traitement spécial et différencié soit présent dans tous les aspects des négociations; que l'on résolve en priorité les questions et les problèmes soumis par les pays en développement; dans le domaine de l'agriculture, que l'on établisse des modalités pour éliminer, dans un délai court et possible, toutes les subventions à l'exportation; que l'on prenne en considération les difficultés des pays en développement qui découlent des produits de base, étant donné la volatilité de ces produits sur le marché mondial; que l'on réduise ou élimine les tarifs élevés, les maximums tarifaires et la progressivité tarifaire, ainsi que les barrières non tarifaires.

51. **M^{me} Jemaneh** (Éthiopie) adhère à la déclaration du Qatar au nom de Groupe des 77 et de la Chine puis dit que, certes, les pays en développement sont confrontés à de nombreux problèmes du fait du manque de normes commerciales multilatérales tenant compte de leurs besoins et priorités en matière de développement, mais que le commerce international est un des instruments les plus appropriés pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Dans beaucoup de ces pays, le commerce n'est pas le moteur de la croissance, parce que leur économie est fondée

sur quelques produits primaires dont la demande est faible, les prix volatils et les termes de l'échange en détérioration depuis longtemps. Tout cela étant, d'ailleurs, aggravé par les faiblesses de l'infrastructure ainsi que le manque de technologie moderne et d'accès à l'information sur les marchés.

52. L'Éthiopie considère que l'accord-cadre de l'OMC du 1er août 2004 constitue un pas en avant pour trouver des solutions aux problèmes posés, mais les parties intéressées doivent adopter des mesures concrètes pour renouer les négociations sur le Programme de travail de Doha de façon que l'on puisse établir un système commercial multilatéral fondé sur des normes non discriminatoires et orienté vers le développement. De toute façon, la réforme du système commercial international en soi ne peut être une panacée pour les problèmes des pays en développement. La communauté internationale devrait prêter une aide financière et d'autres modes d'assistance technique liée au commerce avec les pays en développement pour compléter leurs initiatives destinées à s'intégrer plus efficacement dans le système commercial international. Le consensus obtenu lors de la onzième session de la CNUCED est une contribution très valable aux négociations de l'OMC en cours sur le Programme de travail de Doha. La CNUCED ayant reçu un mandat important relatif aux produits de base, elle continuera à s'efforcer de définir, de formuler et d'appliquer de nouvelles manières d'envisager les problèmes de développement liés aux produits de base. La création au cours de la présente session d'un groupe de travail sur les produits de base est aussi une source de satisfaction.

53. Finalement, l'Éthiopie, qui se trouve en instance d'adhésion à l'OMC, prie instamment les membres de cette organisation d'appliquer fidèlement la décision du 10 décembre 2002 de son Conseil général sur les directives destinées à faciliter et accélérer l'adhésion des pays les moins avancés. L'Éthiopie voit surtout la nécessité de prêter une aide appropriée et prévisible à ces pays, notamment une assistance technique, financière et d'une autre nature comme il en fait mention dans le Programme d'action de Bruxelles, pour qu'ils puissent participer efficacement aux négociations commerciales destinées à défendre leurs intérêts. Enfin, elle demande aux Partenaires pour le développement de continuer à apporter leur plein appui au processus d'adhésion.

54. **M. Savchuk** (Ukraine) signale que le rapport du Secrétaire général sur le commerce et le développement reflète la croissance substantielle du commerce international ces dernières années, même si tous les pays n'ont pas également bénéficié du système commercial multilatéral. Or, il faut que tous les pays en bénéficient et que l'on adopte des mesures constantes pour créer des conditions stables, prévisibles et non discriminatoires permettant l'accès de tous les pays, y compris ceux dont l'économie est en transition, aux marchés internationaux de marchandises et de services. Il faudrait maintenir et élargir l'ouverture des marchés en améliorant les normes commerciales multilatérales et en garantissant leur équilibre avec la libéralisation du commerce, ce qui permettrait aux économies en transition de se prévaloir de cette libéralisation et de mieux s'intégrer au système économique mondial. En outre, l'élargissement des marchés en transition et en développement aurait pour conséquence la croissance économique et influencerait positivement sur le système économique mondial.

55. En tant que cadre favorable au commerce et à la croissance économique dans le monde, l'OMC revêt une importance fondamentale au moment de l'instauration de relations commerciales multilatérales justes et non discriminatoires et de donner des directives aux pays en transition et en développement pour qu'ils accèdent aux marchés mondiaux dans des conditions d'égalité. L'Ukraine se félicite des accords-cadres conclus par le Conseil général de l'OMC lors des négociations commerciales du Programme de travail de Doha: il faut profiter de cette lancée pour obtenir des résultats satisfaisants lors des négociations commerciales multilatérales et d'un environnement commercial international favorable au développement pour tout le monde.

56. La CNUCED devrait jouer un rôle plus important en tant qu'organisme de coordination des Nations Unies, d'intégration du commerce et du développement. Il y a lieu de se féliciter en raison du succès de la onzième session de la CNUCED, au cours de laquelle l'on est parvenu à un consensus sur d'importants aspects du commerce et du programme de développement international, et on a élargi son mandat déjà très vaste dans ce domaine. C'est aussi un motif de satisfaction que cette session ait donné une impulsion nouvelle aux négociations commerciales multilatérales dans le cadre du programme de travail de Doha. L'Ukraine estime que la CNUCED devrait collaborer étroitement avec l'OMC et avec le Centre de

commerce international et augmenter la coordination du Programme mondial de développement en la matière pour éviter le redoublement des initiatives visant à favoriser l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale.

57. L'Ukraine a fait, ces dernières années des progrès substantiels dans le domaine du commerce international, mais il lui en reste, néanmoins, beaucoup à faire pour pouvoir être intégrée pleinement dans le système commercial international. Son adhésion à l'OMC contribuera à l'aider à atteindre son objectif. C'est pourquoi l'Ukraine prie instamment la communauté internationale de faciliter son adhésion à l'OMC dans des conditions commercialement significatives et viables. Cela serait essentiel pour permettre aux initiatives nationales d'augmentation du commerce et des investissements de se concrétiser. De même, il est essentiel que la relation entre les pays développés, d'une part, et les pays en transition et en développement, d'autre part, soit réaliste, ce qui devrait être la base du système commercial international. L'Ukraine demande donc à l'Union européenne et aux États Unis, d'importants partenaires commerciaux, de la reconnaître officiellement comme économie de marché pleinement développée, compte tenu des réformes importantes qu'elle a réalisées ces dernières années.

58. **M. Singh** (Union mondiale pour la nature [UICN]) dit que, conformément aux Objectifs de développement du Millénaire, le système commercial et financier est fondamental pour créer une association mondiale pour le développement. L'UICN est d'avis que le commerce n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de réduire la pauvreté et de parvenir au développement durable. On a, en outre, réaffirmé qu'un appui mutuel est nécessaire entre le commerce et le milieu ambiant.

59. La onzième session de la CNUCED a été la première réunion commerciale internationale importante depuis l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. L'UICN félicite la CNUCED du travail qu'elle a réalisé, de sa contribution pour que le commerce favorise le développement, et de ses initiatives sur les aspects environnementaux de son mandat. Elle l'enjoint de continuer à inscrire les questions environnementales à son ordre du jour, comme on l'a souligné dans le Programme 21. Les questions commerciales ont revêtu une importance croissante dans les accords

internationaux sur la biodiversité, les espèces menacées et les ressources génétiques, surtout dans les débats sur l'accès et la distribution des bénéfices, comme les droits découlant de la propriété intellectuelle. L'UICN croit que le grand problème de la durabilité est l'accroissement de la coordination entre ces processus.

60. Face aux nouveautés intervenues dans le domaine du commerce et du développement durable, il convient de faire ressortir trois questions particulièrement importantes:

a) Une des fonctions principales des Nations Unies est de veiller à la cohérence des politiques et de la législation internationale. L'UICN prie instamment l'Organisation de participer stratégiquement à obtenir cette cohérence dans le domaine du commerce et du développement durable, ce qui est crucial pour que les négociations de Doha aient un résultat satisfaisant;

b) L'UICN est d'avis que le développement durable doit être reflété et inclus entièrement dans les programmes des organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et de l'OMC. À ce sujet, l'UICN se réjouit du travail d'intégration et de coordination des résultats des principales conférences économiques et sociales des Nations Unies, et il les prie instamment de continuer et de multiplier ses initiatives pour augmenter la communication, la collaboration et la cohésion entre toutes les institutions qui s'occupent du commerce et du développement durable. L'UICN demande aux États Membres des Nations Unies de devenir aussi membres de l'OMC, de poser ces questions dans les instances commerciales et, en particulier, d'essayer de résoudre de façon constructive la controverse sur le statut d'observatrices des organisations écologiques internationales pour que l'on tienne compte des questions relatives à l'environnement dans les débats de l'OMC;

c) L'UICN se réjouit que la CNUCED souligne constamment la nécessité d'augmenter les capacités des pays en matière de commerce et de développement. Elle encourage ses initiatives pour tenir compte des besoins des pays en développement et le rôle des organisations de la société civile en matière d'assistance technique et l'augmentation des capacités en matière de commerce et de milieu ambiant.

61. L'UICN œuvre pour un monde juste dans lequel on valorisera et l'on préservera la nature. De plus, elle fait en sorte que le commerce contribue à cet objectif.

La séance est levée à 16 h 35.